



COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT

REGLEMENT INTERIEUR

La SLC - Section COUNTRY : COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT, est une association loi 1901 qui propose l'initiation, l'apprentissage et le perfectionnement à la danse country, tous niveaux confondus.

COURS

Les cours sont ouverts à tous et les enfants sont admis à partir de 8 ans.

Les cours ne pourront fonctionner qu'avec un minimum de 12 inscrits.

Les cours ont lieu à la salle de la Gare à COUBERT, les mercredis et vendredis soir de 19 heures à 23 heures 30, suivant les niveaux des danseurs.

Aucune tenue « western » n'est exigée lors des cours.

Le sol de la salle étant en parquet, il est conseillé d'utiliser des chaussures à usage interne, type «basket ».

Le professeur a libre choix en ce qui concerne le déroulement du cours. Il définit le niveau de chacun.

Pour chaque danse apprise, la musique et la fiche des pas sont adressées directement à chaque danseur concerné, le lendemain du cours par mail.

INSCRIPTIONS

Un dossier d'inscription comprend :

- le bulletin d'inscription,
- une photo d'identité par adhérent
- le règlement des cotisations pour l'année,
- le certificat médical,



COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT

COTISATIONS

La cotisation pour la saison (de septembre à fin juin) est fixée par le bureau, le mois de septembre (période essai) est compris dans le 1^{er} trimestre.

Le règlement des cotisations, à l'ordre de la SLC COUNTRY, s'effectue à l'inscription pour toute l'année, l'étalement des cotisations est possible (voir avec la trésorière).

- 1^{er} trimestre 01^{er} octobre
- 2^{ème} trimestre le 05 janvier,
- 3^{ème} trimestre le 05 avril.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission.

ENGAGEMENTS

Chaque membre s'engage à :

- s'acquitter de sa cotisation.
- respecter les horaires, les lieux et les personnes.
- suivre un maximum de danses (en fonction de ses disponibilités) afin d'obtenir une bonne homogénéité sur l'ensemble du groupe.
- avoir une tenue et un comportement correct.
- ne pas se servir d'éléments (cours, support, musique ...) de la COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT de quelque manière qu'il soit pouvant lui faire concurrence.
- Assumer la responsabilité des dégâts et des dommages qu'il aura causés durant les entraînements ou démonstrations.

Toute personne, inscrite l'année précédente, doit se réinscrire en début d'année au bureau afin de pouvoir participer au cours.

L'engagement de chaque membre est valable durant toute la validité de sa cotisation.



COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT

DEMONSTRATIONS

La COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT, dans le cadre de son activité participe et/ou organise des démonstrations de danses suivant un calendrier.

La participation aux démonstrations est basée sur le volontariat.

Les danseurs et danseuses désireux de pratiquer ces démonstrations devront avoir :

- une bonne maîtrise des danses faites à titre individuel et au sein du groupe.
- Une tenue vestimentaire déterminée par la COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT (pour une homogénéité du groupe)

INFORMATIONS

La présence de personnes non adhérentes pendant les cours peut perturber les danseurs. Les adhérents de la section peuvent inviter un membre de leur famille ou un ami à assister au cours exceptionnellement, après en avoir demandé l'autorisation au professeur avant le cours.

Tout élément perturbateur ainsi que toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue se verra refuser l'entrée au cours, spectacles, démonstrations et soirées organisés par la section.

L'adhésion à plusieurs associations de danses country est admise.

La COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objet dans la salle de cours.

Tout manquement ou non-respect de ce règlement ou ayant pour objectif de nuire à la COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT pourra entraîner l'annulation de son inscription et l'exclusion automatique de la section sans remboursement de la cotisation.

Tout usage du nom, du logo de la COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT est formellement interdit sauf autorisation écrite.

La COUNTRY CELTIC ATTITUDE DE COUBERT se réserve le droit de faire évoluer, adapter ou modifier ce règlement en fonction des événements.

Le Bureau.